

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2018 à 20h

CONVOCACTION DU 18 MAI 2018

Etaients présents : Carole ROGER, ~~Xavier MAZERAT~~, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS- BERTRAND, Charles-André BOYER, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, ~~Caroline LOURDELLE~~, Philippe CHOQUET, ~~Céline CAUDRON~~, Séverine SOLLIER, Clélia CHOTARD, Alain DAVAZE, ~~Françoise BANDIER~~, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaients excusés : Xavier MAZERAT donne pouvoir à Nathalie LEMARCHAND, Caroline LOURDELLE donne pouvoir à Carole ROGER, Céline CAUDRON donne pouvoir à Cédric SAINT-JOURS, Françoise BANDIER donne pouvoir à Alain DAVAZE.

Secrétaire de séance : Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Madame le Maire annonce que Régis FERRAND et Séverine SOLLIER arriveront un peu retard. Monsieur FERRAND donne pouvoir à Philippe CHOQUET en attendant son arrivée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 23 avril 2018 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

1°) PROJET DE CENTRALE MICRO-HYDROELECTRIQUE AU MOULIN

Madame le Maire fait le point sur le projet «Micro-hydroélectricité en Vallée de la Sarthe», le dossier a déjà été présenté lors de la séance du 11 décembre 2017. Ce projet à l'étude actuellement et soutenu par le Pays de la Vallée de la Sarthe, concerne les Moulins de notre commune.

A l'issue de la tranche ferme du marché public porté par le Pays pour la réalisation d'études de faisabilité relative à la production hydroélectrique, il est apparu que le site de Malicorne sur Sarthe disposait d'un potentiel de production intéressant.

Il convenait cependant de préciser les éléments techniques et financiers afin de permettre à la commune de disposer d'une feuille de route claire et précise en vue d'un investissement.

C'est la raison pour laquelle le moulin de Malicorne sur Sarthe bénéficie de la tranche optionnelle du marché public, (décision du Comité Syndical du Pays le 13/11/17).

Cette étude complémentaire est en cours et ses résultats complets devraient être connus cet été. Cela nous permettra d'avoir une connaissance plus fine des montants d'investissements et des coûts de maintenance, et en parallèle, de connaître la quantité d'électricité produite, afin d'en déduire un temps de retour sur investissement.

Les informations fournies par le bureau d'études Hydro-M permettront également de connaître les différentes solutions de montage possibles et spécifier les démarches administratives et environnementales qui seraient à mener.

Afin de donner tous les éléments d'aide à la décision en matière de financement, le bureau d'études et l'association Energie Citoyenne en Pays de la Loire nous présentent aujourd'hui les différentes possibilités de financement citoyen. Ce mode de financement permet aux habitants de la commune ou du territoire, (Communauté de Communes, Pays...), de contribuer au financement du projet, voire à sa gouvernance. Tous les montages sont possibles : du simple don, à la co-élaboration d'une société de projets dans laquelle les citoyens ont voix au chapitre, en passant par de l'investissement pur, avec la perception d'intérêts, comme pour un placement classique, sans participation à la gouvernance.

Au vu des informations transmises aujourd'hui et des résultats techniques finaux, qui seront présentés dans les mois à venir, la commune pourra statuer sur sa volonté de poursuivre la démarche et de mobiliser, ou non, les citoyens dans ce projet.

Il est important de souligner que le Pays n'oblige à rien, il met juste à la disposition de la collectivité des éléments d'informations techniques et financières pour permettre, en cas de souhait, de faire émerger un beau projet pour la transition énergétique et la valorisation du patrimoine.

Madame le Maire précise que ce dossier est suivi par Monsieur LÉPINE et Monsieur CHOQUET qui ont participé à une réunion de restitution des données à Avoise en novembre dernier et qui ont fait visiter le moulin à un constructeur de centrale micro-hydroélectrique en mars.

Arrivée de Madame SOLLIER à 20h15 et arrivée de Monsieur FERRAND à 20h30.

Madame le Maire présente les quatre intervenants pour ce projet qui sont :

- Lara MERCADIER, chargée d'étude hydraulique et environnement, HYDRO-M,
- Sophie CERON, stagiaire à la société HYDRO-M,
- Robin DELOOF, animateur du réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire,
- Quentin HOUSSIN, chargé de mission énergie-climat, Pays Vallée de la Sarthe.

Ce dernier présente l'ordre du jour et fait l'historique des missions du Pays Vallée de la Sarthe dans ce domaine avec le Plan d'Actions pour le Climat et la Transition Énergétique, (PACTE), avec la fiche action du développement de la micro-hydroélectricité inscrite en 2013. En 2015, le choix a été fait de lancer les études de potentiel avec une présélection des Moulins de la Sarthe en 2016. En 2017, les travaux d'études se sont poursuivis avec la présentation des Moulins sélectionnés et la méthodologie, l'étude de faisabilité avec une tranche ferme confiée au Cabinet Hydro-M et la présentation des résultats provisoires. En 2018, il est prévu l'étude de faisabilité avec une tranche optionnelle.

A l'aide d'un diaporama complété par des documents remis à chaque conseiller, Madame MERCADIER présente l'étude de faisabilité en reprenant le début du travail avec 6 Moulins recensés dont celui de Malicorne sur Sarthe avec les objectifs phasés, l'analyse avec description des sites et leur contexte, une proposition de scénarios d'aménagement et la faisabilité sur le Moulin de notre commune.

Le projet de Malicorne sur Sarthe ne présente pas de contraintes environnementales en l'absence de zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique. Les contraintes administratives résident sur 3 points, la reconnaissance du caractère fondé, le classement en liste 1 et 2 du Code de l'environnement avec la passe à poissons existante et l'emprise du périmètre de protection avec 2 monuments classés, l'église et le château.

L'étude s'est portée avec deux fabricants de roues à aubes, la société Hydrowatt et la société Novéa-Rousseau. Les différents équipements des roues suivant ces deux entreprises sont présentées avec leurs caractéristiques, (grille inclinée, exutoire piscicole, vanne d'entrée automatique, module de télésurveillance, dégrilleur automatique au sonde de niveau aval, dégrilleur manuel et dégrilleur automatique simplifié).

Madame MERCADIER présente ensuite l'estimation financière du projet en abordant le chiffre d'affaire, les frais d'exploitation et le coût d'investissement ; suivant les deux projets, il s'élève entre 151.800 euros et 267.200 euros. Il faut noter l'écart de l'investissement entre les différents scénarios avec une répercussion sur projets et le retour sur investissement qui varie entre 18 et 22 ans.

Monsieur DELOOF intervient en qualité d'animateur des Energies Citoyennes en Pays de La Loire sur 4 points, le projet citoyen en énergie renouvelable, le réseau Energies citoyennes en Pays de La Loire avec les enjeux des projets citoyens, l'objectif avec l'implication des citoyens en choisissant le type de gouvernance et le financement, et en présentant l'exemple d'un projet éolien citoyen nommé ISAC-WATTS basé à Sévérac-Guenrouët, (Loire-Atlantique).

Monsieur LÉPINE complète ces informations en précisant que des travaux complémentaires seront à prévoir, le curage du port, (coût estimé à 50.000 euros) et l'installation de palplanches sur l'îlot de la petite plage afin d'éviter l'érosion, (coût estimé à 10.000 euros).

Monsieur HOUSSIN précise que les intervenants restent, dans les semaines à venir, à la disposition des élus afin de compléter si besoin les informations.

Madame le Maire remercie l'ensemble des intervenants pour leur présentation. Elle ajoute qu'une réunion publique pourrait s'organiser dans les mois à venir afin de présenter ce projet à l'ensemble de la population.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

2°) TEMPS DU MERCREDI, PRESENTATION DU PROJET ET VOTE DES TARIFS

Madame le Maire demande à Madame LEMARCHAND, adjointe aux affaires scolaires de bien vouloir présenter ce dossier.

Madame LEMARCHAND fait un bref rappel de ce dossier. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, suite à la décision du conseil d'école et du conseil municipal, le retour de la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 a été acté. L'enquête effectuée auprès des familles qui ont des enfants scolarisés dans les deux écoles de Malicorne sur Sarthe, concernait le souhait des parents pour un éventuel mode de garde le mercredi matin à compter de la rentrée de septembre 2018. Au regard des réponses favorables à l'instauration d'un temps de garde, enquête sur 154 familles, avec 99 réponses, 68 ne sont pas intéressées, 31 le sont avec un potentiel de 42 enfants.

Une rencontre de travail entre les élus et le personnel intervenant en milieu scolaire a été effectuée en date du 24 avril 2018 afin de commencer la réflexion au niveau de l'organisation.

Le temps de garde du mercredi matin, sur une amplitude 5 heures avec un encadrement par du personnel communal, pourrait s'articuler de la façon suivante :

- de 7h30 à 9h, accueil en garderie,
- de 9h à 11h, temps d'accueil avec des activités proposées,
- de 11h à 12h30, accueil en garderie.

Suivant le nombre et l'âge des enfants présents, diverses activités seront instaurées.

La commission évoque un tarif forfaitaire de 5 euros par enfant.

Les différentes modalités d'inscription et de gestion seront précisées dans le règlement intérieur annexé à cette délibération.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'instaurer à compter la rentrée scolaire de septembre 2018, un temps d'accueil, tous les mercredis matins de 7h30 à 12h30 pendant la période scolaire,
- fixe un tarif forfaitaire de 5 euros par enfant et par mercredi,
- précise que la facturation sera mensuelle sur la même facture que les autres services, cantine et garderie.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

3°) ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE EMILE TESSIER

Madame le Maire présente ce dossier.

Lors de sa séance en date du 20 juin 2014, le conseil municipal avait décidé d'acquérir la parcelle AE 237 d'une superficie de 135 m², située rue Emile Tessier, portion de chemin mitoyenne, appartenant à Monsieur Jean-Max ORY pour un montant de 1 euro.

Afin de compléter la délibération prise, il apparaît nécessaire qu'une portion de ce même chemin, soit la parcelle AE 238 d'une superficie de 112 m² appartenant au même propriétaire doit être incluse dans cette vente.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de rapporter la délibération 2014-06-20-19 du 20 juin 2014,
- donne son accord pour acquérir les deux parcelles de terrain cadastrées, AE 237 pour une superficie de 135 m² et AE 238 pour une superficie de 112 m², appartenant à Monsieur Jean-Max ORY au prix de 1 euro l'ensemble,
- de supporter les frais de l'acte liés à cet achat,
- autorise le Madame le Maire à signer l'acte d'achat et tous documents s'y rapportant en l'étude de SELARL ROBIN LEGUIL, notaire à Malicorne sur Sarthe.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

4°) NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Madame le Maire précise que l'INSEE vient de nous prévenir que le recensement de la population pour notre commune sera effectué du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

La collectivité doit désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- nomme Monsieur Philippe DAVY comme coordonnateur communal pour le recensement 2019 de la population.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

5°) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN TEMPS PARTIEL A 90% POUR UN AGENT COMMUNAL

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'agent employé en qualité d'ATSEM à l'école maternelle qui souhaite bénéficier de la prolongation de son temps partiel à 90%, arrivant à son terme le 30 juin 2018, pour une durée d'un an afin de donner des soins à un enfant mineur.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour la prolongation de la réduction du temps de travail à 90% de l'ATSEM de l'école maternelle pour une période de 6 mois, du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, conformément à l'article 60 bis de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984,
- informe l'agent que toute demande de renouvellement devra être déposée deux mois avant la date d'expiration avec production d'un justificatif.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

6°) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Madame le Maire présente ce dossier.

La commune verse des indemnités de gardiennage au gardien de l'église suivant les tarifs en vigueur communiqués par les services de la Préfecture.

Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 5 avril 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé pour 2018 à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église du culte.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accorde à Monsieur Jean-Marc ANDRÉ, curé de Malicorne sur Sarthe depuis le 1er septembre 2011, l'indemnité de gardiennage de l'église au tarif en vigueur,
- pour les années suivantes, l'indemnité versée sera indexée à la revalorisation.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

7°) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2019

Madame le Maire précise que la collectivité doit désigner 6 personnes au titre du Jury d'Assises, suivant les directives de la Préfecture de la Sarthe.

La benjamine de l'assemblée délibérante, Madame CHOTARD est désignée pour procéder au vote à l'aide de la liste générale des électeurs arrêtée au 1er mars 2017 après la refonte générale et complétée des tableaux rectificatifs.

Les personnes tirées au sort, dans l'ordre du tirage, sont :

- Madame Vanessa ARSANGER épouse LANGLAIS, n°19
- Madame Léa MAUGET, n°1399
- Madame Jeannine BOUDIN épouse LANCELEUR, n°136
- Monsieur Alain BLOTTIERE, n°106
- Madame Yvette MOUSSY épouse PAUCHET, n°1102
- Monsieur Emmanuel CAHOREAU, n°223.

Les personnes concernées seront averties par courrier de la mairie.

Cette liste résultant du tirage au sort sera transmise à la Préfecture de la Sarthe, bureau de la réglementation générale et des élections.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 01/06/2018

8°) QUESTIONS DIVERSES

Travaux de rénovation de canalisations de chauffage à l'école Bernard Palissy :

Monsieur FERRAND quitte la séance.

Madame le Maire annonce au conseil municipal qu'avec Monsieur LÉPINE, l'adjoint en charge des travaux, ils ont retenu le devis de l'entreprise CRVS de La Suze, devis le mieux disant sur les trois devis étudiés, pour un montant de 7.615,58 euros HT et 9.138,70 euros TTC pour des travaux de rénovation du chauffage. Ces travaux consistent à changer des canalisations vieillissantes.

Monsieur LÉPINE précise qu'une intervention d'urgence par cette même entreprise a déjà été réalisée cet hiver pendant tout un week-end.

Monsieur FERRAND revient en séance.

Travaux divers :

Monsieur LÉPINE fait le point sur les travaux en cours.

La borne incendie de la rue Victor Hugo a été installée la semaine dernière par la société Véolia, les travaux de reprise de voirie sont à terminer.

Les travaux de mise aux normes électriques au terrain de la Guinguette sont terminés.

Les jeux achetés ont été installés.

Les travaux de rénovation à la piscine sont presque terminés, l'entreprise posera les appareils de mesure lorsque les bassins seront remplis.

Lors de la tempête du samedi 26 mai dernier, des arbres sont tombés au niveau du Val de Chiloup ; afin de sécuriser complétement le site, une entreprise d'entretien d'espaces verts interviendra cette semaine pour abattre une cépée de trois branches.

L'abattage des peupliers le long du canal est à prévoir pour 2019 ou avant si une entreprise intervenant sur la commune est intéressée.

Voirie dans le bourg :

Monsieur DAVAZE signale que la voirie de la rue Victor Hugo est en mauvais état. Le département en a déjà été informé. Une nouvelle demande d'intervention leur sera adressée.

Monsieur CHOQUET annonce différentes dates :

- la commission jeunesse se réunira le mardi 12 juin à 20h30,
- une réunion de cantine concernant le contrat d'approvisionnement est fixée le mercredi 20 juin à 20h30.
- l'après-midi des jeux en bois se déroulera le dimanche 24 juin après-midi à la guinguette.

Madame le Maire annonce que la prochaine séance du conseil municipal se déroulera le 25 juin 2018 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 35.